

*Mandat 2003-2006*

---

# Mot du comité exécutif



Réunion du conseil fédéral

3, 4 et 5 décembre 2003

---



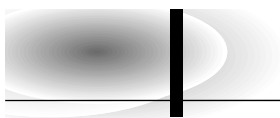
# Mot du comité exécutif

Délégué-es,

Je voudrais à mon tour vous souhaiter la bienvenue à ce conseil fédéral. Je salue plus particulièrement les nouvelles et nouveaux délégués, lesquels j'invite d'ailleurs à être actifs dans les débats. La contribution de toutes et tous est indispensable, surtout au moment où l'on cherche à rendre la vie syndicale encore plus dynamique.

Le rapport du comité exécutif présenté au congrès de la fédération en mai dernier traitait abondamment de la conjoncture au Québec. Nous prenions alors acte du résultat des élections québécoises qui s'étaient tenues quelques semaines auparavant. Et bien que nous ne disposions que de peu de matières pour juger des orientations du nouveau gouvernement du Parti libéral du Québec (PLQ), le Premier ministre Charest n'avait pas encore prononcé son discours d'ouverture de l'Assemblée nationale, le ministre des Finances n'avait pas déposé son budget, mais la seule analyse du programme du PLQ n'avait déjà rien pour nous rassurer.

Lors de la présentation de son Conseil des ministres, le Premier ministre Charest a manifesté avec clarté et empressement sa volonté de réinventer le Québec. Il confiait alors à la présidente du Conseil du trésor, madame Monique Jérôme-Forget, le mandat de procéder à la réingénierie de l'État québécois. Dans les semaines qui suivirent, les déclarations de la présidente du Conseil du trésor ainsi que celles du ministre de l'Éducation, monsieur Pierre Reid, ne laissaient planer aucun doute quant aux intentions du gouvernement. La première soutenait que l'état des finances publiques réduisait totalement les marges de manœuvres du gouvernement et qu'il nous faudrait donc trouver des solutions qui s'intégreraient dans la démarche nouvelle de réingénierie, mais aussi de décentralisation. Quant au second, il n'excluait pas de nouvelles compressions





en éducation invoquant lui aussi l'état des finances publiques. Voilà ce que nous savions au moment du dernier congrès des intentions du gouvernement Charest. Depuis les orientations se sont précisées davantage.

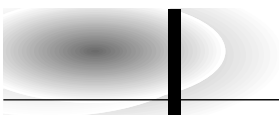
D'abord, le 4 juin dernier, le Premier ministre Charest prononçait le discours d'ouverture de la nouvelle législature de l'Assemblée nationale. Il a été limpide quant à son intention de procéder rapidement à la réorganisation de l'État québécois et à sa volonté de diminuer les impôts, laquelle serait rendue nécessaire du fait que *le Québec ne peut plus prétendre être une bulle comme à l'époque où l'État dans sa forme actuelle a été conçu.*

Monsieur Charest a alors présenté les quatre principes devant guider cette réorganisation :

- 1<sup>er</sup> principe :* recentrer l'État sur les missions essentielles : la santé, le savoir, la prospérité et la sécurité;
- 2<sup>e</sup> principe :* assurer la qualité des services aux citoyennes et citoyens tout en indiquant qu'on favorisera l'initiative individuelle et la responsabilisation des individus;
- 3<sup>e</sup> principe :* favoriser la transparence et l'efficacité;
- 4<sup>e</sup> principe :* décentralisation, imputabilité et ouverture de l'État québécois au partenariat privé.

Il est à remarquer que d'aucune façon le Premier ministre n'a fait mention de l'équité fiscale ou de la redistribution de la richesse, et encore moins de l'attachement de la population québécoise pour les services publics.

Au contraire, le Premier ministre a indiqué qu'il allait réviser l'article 45 du Code du travail afin de faciliter le recours à la sous-traitance et baisser les impôts de un milliard de dollars par année pour une période de cinq ans et ce, à compter du budget 2004-2005. Quant à l'État, il a parlé de réorganiser et de décentraliser les pouvoirs. Pour ce qui est des effectifs de l'État, il a fait remarquer qu'au cours des 10 prochaines années, 44 % des employés prendraient leur retraite et qu'en conséquence cela fournirait une occasion historique de réduire





la taille de l'État sans brusquer personne.

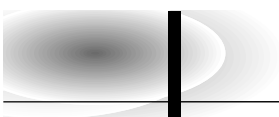
La table était donc mise pour commencer à opérer une nouvelle ronde de compressions budgétaires et c'est ce qui fut avec le budget Séguin déposé quelques jours plus tard. En ce qui concerne l'éducation, le budget a été haussé de 3,6 %, alors que la hausse moyenne des dépenses de programmes se situait à 3,8 %. Heureusement que l'éducation avait été identifiée lors de la dernière campagne électorale comme l'une des priorités du gouvernement du PLQ !

En ce qui a trait à l'enseignement collégial, la situation est catastrophique. Celui-ci a vu ses crédits être haussés de 1,7 % seulement pour un total de 21 millions de dollars. Ceci est bien en deçà de l'évolution des coûts de système et représente des coupures de 30 millions \$, soit 15 millions cette année et un autre 15 millions l'an prochain.

Avec le dépôt des derniers projets de loi, la stratégie gouvernementale devient de plus en plus évidente. Le gouvernement Charest a décidé d'attaquer de front le mouvement syndical.

Le projet de loi 31 qui modifie le Code du travail rend quasi inopérant l'article 45 en cas de sous-traitance. Si ce projet de loi est adopté, pour l'entreprise qui transférera une partie de ses activités sans transférer la plupart de ses éléments caractéristiques (équipements, machinerie, savoir-faire, etc.), l'article 45 ne s'appliquera pas. L'accréditation syndicale n'existera tout simplement plus pour couvrir ces emplois. Dans le cas où l'article 45 s'appliquerait, le syndicat demeure, mais la convention collective disparaît le jour même de la concession. Le gouvernement met ainsi la hache dans les accréditations syndicales et dans les conventions collectives. Si l'on ajoute à cela les projets de lois 7 et 8 qui ont pour effet d'empêcher la syndicalisation des personnes qui oeuvrent dans les ressources intermédiaires, dans les ressources de type familial et dans les services de garde en milieu familial et, pire encore de désyndiquer les personnes qui le sont déjà.

Pour rester dans le registre de l'odieux signalons le projet gouvernemental de faire massivement pression à la baisse sur les conditions de travail de milliers d'ouvrières et d'ouvriers du vêtement. Il ne peut plus y avoir de





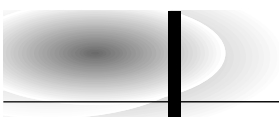
doute, le gouvernement est nettement antisyndical.

Le portrait est très clair quant à la volonté gouvernementale de s'attaquer au mouvement syndical. Le gouvernement Charest cherche à diminuer le taux de syndicalisation au Québec. En s'attaquant ainsi au mouvement syndical, le gouvernement s'attaque au mouvement social le mieux organisé, celui qui peut le mieux faire obstacle à l'œuvre de démolition qu'a entamée le gouvernement Charest-Taillon.

Par ailleurs, par les projets de loi 25 et 30 concernant la santé et les services sociaux, le gouvernement compromet le véritable démarrage de la négociation. En effet, en imposant une vaste opération de vote sur l'allégeance syndicale pouvant s'échelonner sur une période de deux ans, le gouvernement ne peut ignorer les effets que cela aura sur le rythme de négociation dans le secteur de la santé et des services sociaux et par le fait même, sur l'ensemble de la négociation dans le secteur public. De plus, le gouvernement cherche à imposer la décentralisation de la négociation dans le secteur de la santé et des services sociaux selon un modèle qui va encore plus loin que ce qui est déjà prévu à la *Loi sur le régime de négociation dans le secteur public et parapublic* pour les enseignantes et les enseignants de cégeps. Le projet de loi 30 prévoit que la négociation locale doit débiter dans un établissement dès l'octroi des nouvelles accréditations et ce, pour une période de 12 mois. Au terme de cette période, l'une ou l'autre des parties peut demander le recours d'un médiateur-arbitre et, trouville, les frais de ce dernier sont partagés à parts égales entre les parties. Autre nouveauté, les nouvelles dispositions négociées nationalement, à l'exclusion des salaires et des primes, ne peuvent entrer en vigueur tant que la négociation locale n'est pas conclue.

Nous aurons l'occasion dès ce matin de débattre plus à fond des modifications proposées dans le monde du travail en présence du deuxième vice-président de la CSN, Roger Valois.

Je m'en voudrais de conclure cette partie de notre mot, sans souligner le succès à la CSN et à la FNEEQ de la journée de piquetage symbolique du 19 novembre ainsi que celui de la manifestation de samedi dernier. Nous étions 30 000 personnes à Québec samedi dernier venues dire à monsieur Charest que nous étions en révolte ouverte avec les politiques qu'il met en avant depuis son élection. Il nous retrouvera fréquemment sur son

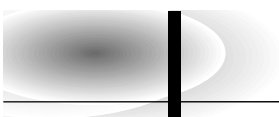




chemin s'il compte poursuivre dans la même veine. Nous devons maintenant travailler à faire de la journée de perturbation des lieux de travail le 11 décembre prochain un autre franc succès. La mobilisation devra toutefois s'intensifier et ce, quoiqu'il adienne d'ici la fin de la présente session parlementaire, l'œuvre de démolition de l'actuel gouvernement est trop importante pour que nous demeurions impassibles. La FNEEQ déploiera toutes les énergies nécessaires pour que s'intensifie le mouvement de protestations envers les politiques néolibérales du gouvernement PLQ-CPO.

Si, jusqu'à tout dernièrement, les projecteurs ont été peu braqués sur l'éducation, la situation changera drastiquement cet hiver. En janvier ou février prochain, devrait se tenir une commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement de l'enseignement universitaire. Cela sera suivi au printemps prochain d'un forum sur le collégial, lequel s'annonce pour le moins houleux. D'autre part, il pourrait aussi y avoir tenue d'une nouvelle consultation sur la pertinence de créer un ordre professionnel des enseignantes et enseignants. À cet égard on se rappellera qu'il y a à peine un an, après avoir entendu de nombreux groupes, l'Office des professions recommandait de ne pas aller de l'avant avec la création d'un tel ordre professionnel. Et bien malgré cela le Ministre Reid a encore réitéré, pas plus tard que la semaine dernière, lors du congrès annuel de l'Association des enseignantes et enseignants du primaire, sa volonté de procéder, ce qui lui a d'ailleurs valu des huées. Monsieur Reid devrait observer ce qui se passe en Colombie-Britannique, lorsqu'on impose aux enseignantes et enseignants, contre leur volonté, un tel carcan bureaucratique. Nos collègues boycottent le versement des cotisations à l'ordre professionnel.

Pour ce qui est de l'enseignement collégial, nous revoilà encore une fois partis pour un débat sur l'existence même de cet ordre d'enseignement. Nous aurions pu penser le sujet définitivement clos puisque, rappelons-nous que nous avons débattu de cette question à deux reprises au cours des années 90. Une première fois lors des travaux en commission parlementaire en 1992 qui a mené à la réforme des cégeps de la ministre libérale Lucienne Robillard. Quant aux États généraux sur l'éducation qui se sont tenus en 1995 et 1996, ils ont reconfirmé la pertinence de l'ordre d'enseignement collégial et la volonté de consolider ce réseau. Voilà ce que vient remettre en question l'étude commandée par la Fédération des commissions scolaires du Québec qui a été rendue publique vendredi dernier. Puisqu'il est beaucoup question de sous-traitance ces jours-ci, peut-on





penser que la Fédération des commissions scolaires agit comme sous-traitant au service du gouvernement, le véritable maître d'œuvre.

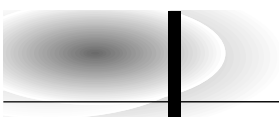
Nous l'avons déjà dit publiquement et nous le réitérons, la proposition de la Fédération des commissions scolaires du Québec ne tient tout simplement pas la route. Il s'agit d'une proposition par laquelle les commissions scolaires veulent carrément s'approprier les sommes dévolues aux institutions collégiales. L'approche des commissions scolaires est clairement une approche comptable et qui surtout n'a rien à voir avec l'amélioration de l'accessibilité aux études supérieures, bien au contraire.

La Fédération des commissions scolaires situe elle-même sa proposition de réorganisation du système scolaire « *dans le contexte de la réingénierie de l'État entreprise par le gouvernement et de la situation budgétaire difficile qui s'annonce* ». C'est d'ailleurs ce qui a fait dire à la CSN, que la Fédération des commissions scolaires abdiquait, au lieu de faire le nécessaire débat sur le réinvestissement dans le réseau de l'éducation.

L'étude commandée par les commissions scolaires est tronquée. Le procédé est simple pour ne pas dire simpliste, on détermine à l'avance les conclusions et on confie à un consultant extérieur le mandat de produire un rapport en fonction de conclusions préétablies. Puisque ce consultant, monsieur Denis Bédard, est réputé et a une vaste expérience du service public, l'étude ne peut être que crédible. Or, il n'en est rien.

Examinons à grands traits comment est structuré le rapport Bédard. Après, au premier chapitre, y avoir présenté l'organisation actuelle du système d'éducation du Québec et l'avoir comparé avec d'autres systèmes d'éducation au Canada et aux Etats-Unis évidemment, au deuxième chapitre, on aborde la problématique financière du système éducatif au chapitre suivant.

On y fait alors une analyse comparative des dépenses en éducation avec les autres régions du Canada (le terme est de l'auteur). Ensuite on bricole une nouvelle norme basée sur le calcul d'une dépense globale normalisée d'éducation et de là, on en vient à la conclusion qu'au Québec, il y a une dépense excédentaire de







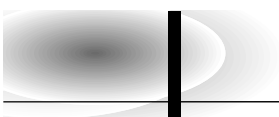
1 348 milliards \$. Le premier jalon était donc posé, le système d'éducation québécois coûte trop cher.

Quelques remarques s'imposent d'emblée. Jamais dans ce chapitre, pas plus que dans le reste du rapport, on tient compte des choix sociaux que nous avons effectués au Québec pour démocratiser l'accès à l'éducation. Deuxièmement, la coïncidence est étrange, la dépense excédentaire identifiée correspond à peu de choses près au financement du réseau collégial. Enfin, c'est à partir d'une nouvelle norme inventée pour les seules fins de cette étude que s'élaborera dans les chapitres subséquents une proposition de réingénierie du système d'éducation.

Une fois cette dépense excédentaire identifiée, l'auteur cherche les causes de celle-ci et il en trouve. D'abord, au secondaire, le ratio maître-élève est plus généreux que dans le reste du Canada, ce qui générerait une dépense de 322 millions de dollars en trop. Au collégial, les conditions de travail seraient trop généreuses, la charge de travail est moins lourde qu'au primaire et au secondaire et, n'est pas accompagnée comme à l'université d'une obligation de recherche, de publication ou d'une autre forme de rayonnement professionnel. Il serait semble-t-il possible d'économiser 112 millions de dollars.

Ensuite, il examine l'efficacité et la durée de formation, laquelle serait trop longue, causée essentiellement par le collégial bien sûr. Il semble que si on abolissait le collégial, les problèmes d'orientation scolaire des jeunes disparaîtraient comme par enchantement entraînant une économie de 271 millions de dollars. Enfin, la demande des services éducatifs serait plus forte que dans le reste du Canada, quel malheur ! De plus, le taux d'obtention d'un diplôme universitaire est légèrement inférieur au Québec qu'au Canada, le problème se situerait donc entre le secondaire et le premier diplôme universitaire, on pourrait ici économiser 600 millions de dollars. Le deuxième jalon est posé, le problème c'est le collégial.

La table était donc mise pour la proposition de réingénierie de l'enseignement secondaire et post secondaire. Vous avez sûrement deviné, on abolit les cégeps, on crée des collèges d'enseignement professionnel et technique et on réforme l'enseignement préuniversitaire en instaurant une 6<sup>e</sup> année de secondaire et une année de plus à l'université. Quelle originalité ! L'auteur arrive même à situer sa refonte de l'enseignement





préuniversitaire dans la continuité historique de la réforme de l'éducation au Québec. Ces deux dernières années seraient un reliquat des anciens collèges classiques. Voilà comment a surgi la proposition Bédard qu'on pourrait appeler *back to the futur* ou encore *avancez en arrière*.

Des arguments étonnants étayent la démonstration du réputé consultant Bédard. Je vous les livre en vrac, agrémentés de mes propres commentaires :

§ *L'entrée au cégep force l'étudiante ou l'étudiant à choisir trop tôt une filière de formation... une autre année au secondaire lui permettrait de faire des choix plus ouverts.*

Monsieur Bédard, monsieur Caron, faire un choix de programme universitaire après 12 ans de scolarité, ou après 13, qu'est-ce qui est trop tôt ?

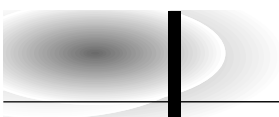
§ *Trop peu de jeunes choisissent ... la filière de la formation professionnelle au secondaire; en effet, la clientèle est constituée de 70 % d'adultes.*

Monsieur Bédard, monsieur Caron, pourquoi abolir le collégial, si le problème identifié est à l'enseignement secondaire ?

§ *Lors de la création des cégeps, un des objectifs était d'intégrer, dans un même établissement la formation préuniversitaire et la formation technique afin de créer une synergie entre les deux filières, qui aurait aidé à partager un bagage culturel similaire. Selon l'auteur, le problème de synergie dont il faudrait maintenant s'occuper, c'est celui entre la formation professionnelle et la formation technique.*

Monsieur Bédard, monsieur Caron, êtes-vous en train de dire qu'une solide formation générale n'est pas importante pour les futurs techniciens et techniciennes ?

§ *Parlant du financement, l'auteur identifie des conséquences possibles à sa proposition de réingénierie,*





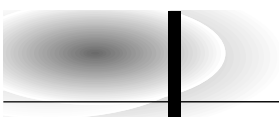
*l'une d'elles expose le fond de sa pensée et résume admirablement bien l'étude, je cite « ...en augmentant d'une année la durée du premier cycle, le total des droits payés pour l'obtention d'un diplôme de baccalauréat serait augmenté de 33 %. Comme l'enseignement dans les collèges de formation professionnelle et technique continuerait d'être gratuit, la réorganisation serait de nature à favoriser le choix de la filière collégiale qui a besoin d'être encouragée pour attirer les jeunes vers les nombreux emplois qui seront disponibles sur le marché du travail. »*

Monsieur Bédard, monsieur Caron, de quels jeunes parlez-vous, de ceux qui proviennent des milieux favorisés ou des autres ? Poser la question, c'est y répondre. Est-ce là votre vision de la démocratisation de l'éducation ? Monsieur Caron, je suis prêt à débattre avec vous sur quelque tribune que ce soit de votre proposition. Vous avez déjà refusé le débat contradictoire que nous proposait la station CKAC hier, vous ne pourrez éternellement vous défilier.

Au cœur de cette réingénierie, tout comme dans le cas des CLSC, on assiste à une volonté de ratatiner nos acquis au profit de modèles dominants nord-américains. Il n'y a qu'au Québec qu'on retrouve des cégeps et des CLSC et nous en sommes fiers.

Le ministre Reid de son côté a indiqué qu'il n'était pas question pour lui d'abolir les cégeps, il a cependant signalé que le réseau collégial sera toutefois appelé à connaître des changements au cours des prochains mois. Il a poursuivi en disant que le forum du collégial prévu pour le printemps 2004 serait l'occasion d'examiner les possibilités de réforme. Il a profité de l'occasion pour saluer le courage de la Fédération des commissions scolaires, considérant qu'elle apportait une contribution importante à un débat nécessaire. Bref, rien pour nous rassurer. D'ailleurs, le sous-ministre en titre, monsieur Pierre Lucier, lors d'une assemblée générale de la Fédération des cégeps a tenu des propos qui ont causé une véritable onde de choc.

Parlant du forum collégial, il aurait indiqué que tout serait sur la table; que le débat serait plus fondamental que celui de 1992; qu'il fallait s'attendre à des débats plus structurants, plus étonnants, plus dérangeants et que le Forum se situera dans la mouvance de la réingénierie de l'État. Il est clair que dans un tel contexte, on ne peut





prendre à la légère la proposition de la Fédération des commissions scolaires. D'autant que parmi les personnes consultées par monsieur Bédard, se retrouve monsieur Gilles Taillon du Conseil du patronat du Québec.

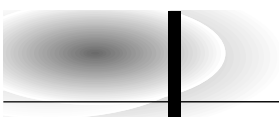
Est-on en train d'assister à un mauvais *remake* vécu en 1992 sous le ministre Robillard ? Il semble bien que oui, toutefois l'issue est encore plus incertaine.

Nous devons donc nous préparer à faire une défense vigoureuse et rigoureuse de la pertinence de l'ordre d'enseignement collégial. Pour ce faire, nous devons identifier et promouvoir les principales caractéristiques du réseau collégial.

D'abord, il s'agit d'un ordre d'enseignement qui relève de l'enseignement supérieur. Cela a été confirmé et réaffirmé à plusieurs reprises, ce fut le cas encore tout récemment avec l'entente sur la restructuration salariale qui consacre la catégorie d'emploi enseignante et enseignant du collégial comme étant distincte de celle des enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire, principalement parce que le collégial appartient à l'enseignement supérieur.

D'autre part, le réseau collégial est un réseau public, ceci implique donc qu'il doit continuer d'être exempt de frais de scolarité et donc pleinement financé par l'État. Enfin, il s'agit d'un ordre d'enseignement où cohabitent les programmes techniques et les programmes préuniversitaires. Les étudiantes et étudiants de ces deux formations recevant la même formation générale.

Ce choix d'organisation scolaire a eu plusieurs avantages. Premièrement, il a permis d'augmenter considérablement l'accessibilité aux études supérieures et ce, sur l'ensemble du territoire québécois. Deuxièmement, les cégeps sont devenus et demeurent des moteurs de développement économique, social et culturel de l'ensemble des régions du Québec. Troisièmement, ils ont permis de hausser les aspirations éducatives des Québécoises et Québécois, y compris pour plus de 20 % des finissantes et finissants en formation technique qui accèdent aux études universitaires. Voilà tout ce qui est compromis par la proposition





de la Fédération des commissions scolaires.

Toutefois, entendons-nous bien, défendre les principales caractéristiques du réseau collégial ne devra pas faire de nous des promoteurs du statu quo. Nous devons nous adresser aux questions mises au débat par d'autres, que ce soit par les commissions scolaires ou encore par la Fédération des cégeps dans son projet de plan de développement.

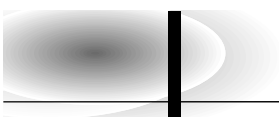
Nous devons risquer, proposer nos propres solutions pour améliorer le réseau collégial afin qu'il réponde mieux aux besoins et aux attentes des jeunes et des adultes du Québec.

Peut-on améliorer l'arrimage entre les ordres d'enseignement ? Par exemple, peut-on rendre plus efficaces les passerelles entre la formation professionnelle au secondaire et la formation technique au collégial ?

Nous croyons que oui, nous voulons que cela se fasse tout en donnant les meilleures chances possibles de réussite aux étudiantes et étudiants qui emprunteront ce chemin. Nous pensons que cela doit se faire sans nuire à l'arrimage qui existe entre les DEC techniques et l'université.

Peut-on améliorer le taux de réussite des étudiantes et étudiants au collégial ? Nous l'avons toujours dit comme enseignantes et enseignants, il s'agit d'un objectif que nous poursuivons sans cesse, nous voulons toutefois que cela se fasse sans diminuer la qualité de l'éducation ou encore affaiblir la formation générale. Peut-on améliorer le taux de fréquentation des adultes à l'enseignement ? Là aussi, nous croyons que cela est possible.

Il y a toutefois des facteurs de risques que nous devons identifier. Parmi ceux qui seront d'accord avec nous pour clamer l'appartenance du collégial à l'enseignant supérieur, certains pourraient demander par la même occasion plus d'autonomie pour les établissements, la pleine maîtrise d'œuvre pour les programmes, la diplomation institutionnelle, la décentralisation de la négociation et peut-être bien l'introduction de frais de scolarité.





Certains qui seraient d'accord avec nous pour promouvoir le caractère public de cet ordre d'enseignement, pourraient être tentés par une intégration aux commissions scolaires, ce qui à moyen terme secondariserait l'enseignement collégial.

D'autres qui considèrent primordial le rôle que jouent les cégeps dans le développement des régions, pourraient revendiquer un plus grand assujettissement des programmes collégiaux aux besoins régionaux du marché du travail.

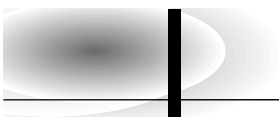
Bien que nous soyons conscients de tous ces écueils, nous sommes convaincus que la pire des positions stratégiques est la stricte défense du statu quo. L'existence est en cause, nous nous devons donc d'être audacieux et le dire haut et fort. Nous ne voulons pas le statu quo, mais un meilleur réseau collégial : mieux financé, plus accueillant et mieux amarré aux deux autres ordres d'enseignement.

Cette défense du réseau collégial nous ne la ferons pas seul. D'abord, elle se fera au sein de la CSN, les présidences des conseils centraux ont déjà été alertées de la situation, elles peuvent jouer un grand rôle dans chacune des régions du Québec.

Nous la ferons aussi en alliance avec les autres organisations syndicales collégiales : enseignantes et enseignants, employé-es de soutien et professionnel-les, organisations étudiantes ainsi qu'avec les associations de parents. Nous avons déjà convenu d'un texte commun que nous voulons voir paraître dans les journaux et qui servira d'assise pour notre travail à venir, y compris au niveau local.

Cette défense pourra aussi se faire avec les organisations de la société civile. Enfin nous ne devons pas exclure une possible collaboration avec la Fédération des cégeps, les administrations locales et toute autre force désireuse de défendre l'intégrité du réseau.

Au présent conseil fédéral, nous étudierons l'analyse critique du plan de développement de la Fédération des





cégeps. Il nous faudra aussi commencer à débattre de nos perspectives stratégiques d'actions, débat qui devra se poursuivre cet hiver en regroupement cégep et dans les instances fédérales.

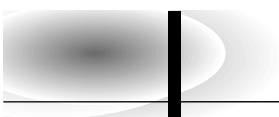
Pour ce qui est des universités, la commission parlementaire prévue pour le début de l'année 2004 risque aussi d'être le théâtre de grandes confrontations. Il est loin d'être exclu, à quelques semaines du dépôt du budget du Québec, que le gouvernement oppose qualité-accessibilité et financement pour chercher à se dédouaner d'un engagement électoral qu'il a pris envers le mouvement étudiant, soit le gel des frais de scolarité universitaire et l'adoption d'une loi-cadre sur l'accessibilité aux études.

La FNEEQ profitera de cette tribune pour rappeler au gouvernement que pas plus tard qu'en l'an 2000, le Québec s'était enfin doté d'une politique à l'égard des universités. Ceci faisait suite à des consultations menées auprès de la communauté universitaire, bien que perfectible cette politique continue de faire consensus dans le milieu.

La FNEEQ y réclamera donc le gel des frais de scolarité comme une étape conduisant vers la gratuité, de la transparence dans la gestion des universités qui sont des institutions financées en grande partie par des deniers publics et qui se doivent ainsi de rendre compte de leur gestion à la population québécoise.

Enfin, nous réaffirmerons l'importance du rôle des chargé-es de cours dans la vie universitaire. Ce sera alors l'occasion d'accroître le rapport de force de nombreux syndicats qui pourraient être à ce moment dans une phase critique de leurs négociations.

Nous ne ferons pas non plus l'économie d'une défense de l'enseignement collégial. Il n'est pas impensable que les universités profitent de cette tribune pour faire écho à la proposition de la fédération des commissions scolaires pour réclamer l'abolition des cégeps et l'allongement de la durée du premier cycle universitaire. Rappelons-nous la réplique de monsieur Pierre Lucier, alors président de la Conférence des recteurs et principaux des recteurs des universités du Québec, au plan de développement de la Fédération des cégeps. Pour lui, si on voulait revoir la configuration du système d'éducation, il suffisait de scinder le préuniversitaire en





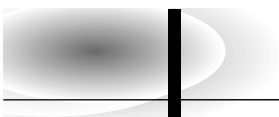
deux, une année au secondaire et une au collégial, les cégeps ne conservant que la formation technique.

Dès cet après-midi, vous sera soumis un plan de mémoire en vue de cette commission parlementaire. Vous serez appelés à en adopter la ligne générale.

Le présent conseil, le premier de l'actuel mandat, sera aussi le moment de faire suite aux orientations adoptées au congrès de la fédération en mai dernier. Une journée complète sera consacrée à l'autonomie professionnelle et à la liberté académique. Le congrès s'était fait insistant pour que l'on réfléchisse rapidement à cette importante question. L'objectif de cette journée d'étude n'est pas tant d'établir d'autres positions, mais plutôt de réfléchir en profondeur sur l'autonomie et la liberté académique en fonction des différents ordres d'enseignement. Conférence d'ouverture, travail en ateliers et synthèse de ceux-ci sont au menu d'une journée très chargée.

Nous traiterons aussi de la vie syndicale, nous vous ferons alors rapport des travaux effectués sur cette question qui devraient nous mener à la tenue d'un colloque à l'automne 2004. Comme vous pourrez le constater, les syndicats et les membres seront impliqués dans la démarche, l'approche sera audacieuse et ouverte. Vendredi matin, nous tiendrons un panel avec une personne par regroupement de la fédération pour témoigner d'expériences sur la dynamisation de la vie syndicale. Le conseil fédéral sera aussi le moment pour lancer la campagne FNEEQ sur le commerce équitable.

Sur le terrain des négociations, le travail se poursuit intensément. Pour ce qui est des enseignantes et enseignants de cégep, sous peu sera complétée la consultation des assemblées générales sur les matières dites de table centrale (salaire, retraite, droits parentaux, disparités régionales, ...). Cette consultation a actuellement cours dans tous les syndicats du secteur public de la CSN. À la suite de cela, nous concilierons les amendements adoptés par les instances des quatre fédérations du secteur public CSN et chercherons à harmoniser les demandes CSN avec celles de la CSQ et de la FTQ. L'objectif politique est d'arriver à constituer un front commun en vue de la négociation que l'on veut amorcer.







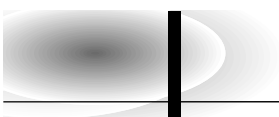
Le dépôt des demandes de table centrale CSN-CSQ-FTQ est déjà prévu pour le lundi 15 décembre. On le sait, la conjoncture entourant cette négociation n'est pas évidente, avec les projets de loi actuellement sur la table pour le réseau de la santé et des services sociaux et, les projets de réforme à venir en éducation, la situation est pour le moins incertaine. Avec le dépôt de nos demandes de table centrale, la table est mise, tous nos dépôts sectoriels étant également faits. Il appartiendra alors au gouvernement d'enfin faire connaître ses intentions ; monsieur Charest, nous sommes prêts !

Pour ce qui est du regroupement privé, vous vous rappellerez qu'au dernier congrès, nous étions en pleine tourmente à l'Institut Teccart. Depuis un règlement est survenu, heureusement les modifications prévues au projet de loi 31 concernant la sous-traitance n'étaient pas encore en vigueur. Je salue le courage, la maturité et la solidarité syndicale exemplaire dont ont fait montre les enseignantes et enseignants de Teccart, leur détermination sans faille a été l'ingrédient principal qui nous a permis de pouvoir conclure un tel règlement. Bravo encore !

Un règlement est également intervenu au Collège Regina Assumpta peu de temps après le congrès. Bien qu'il s'agisse d'une première convention collective pour ce syndicat, elle se compare très avantageusement aux autres conventions de ce secteur d'activités. Des gains ont été réalisés sur la tâche, sur les statuts d'emploi, sur la restriction des droits de gérance par la mise en place de mécanismes de consultation interne et sur l'octroi de libérations syndicales. Là aussi, bravo !

En ce qui a trait regroupement université, la négociation concertée d'un certain nombre de syndicats bat son plein. Des revendications communes ont été établies, y compris au niveau salarial. L'appétit est grand, la détermination des membres est au rendez-vous, déjà deux syndicats ont des mandats de grève en poche, d'autres sont à venir.

Je ne peux conclure ce mot sans vous parler de l'excellent règlement conclu par le Syndicat des tutrices et tuteurs de TÉLUQ.





Tout dernièrement, les quelques 140 tuteurs et tutrices de TÉLUQ ont ratifié à 89 % une entente de principe mettant fin à une longue période de négociation ponctuée par un vote de grève. Ayant quitté le SCFP, ces salariés-es ont choisi la FNEEQ-CSN dans l'espoir que leurs conditions de travail soient pleinement à la mesure de leur contribution décisive au rayonnement de cette nouvelle forme de travail: l'enseignement à distance.

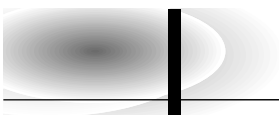
Leur nouvelle convention collective est marquée du sceau de la reconnaissance du statut de professionnel, ce qui a nécessité un long et ardu travail de refonte complète puisque la convention collective précédente incluait une part importante de rémunération à la pièce. Des gains importants ont été enregistrés au chapitre du remboursement par l'employeur des dépenses inhérentes à l'exercice d'une prestation de travail à domicile.

D'une durée de deux ans, la nouvelle convention prévoit des augmentations salariales de l'ordre de 23 % sans parler de sommes rétroactives très rondes que recevront les tuteurs et tutrices qui se réjouissent de leur adhésion à la FNEEQ et de son expertise reconnue dans le secteur de l'enseignement supérieur.

TÉLUQ sera bientôt rattaché à l'UQAM, l'échéance de la convention collective des tutrices et tuteurs coïncide avec celle des chargées et chargés de cours de cette institution dont le syndicat est également représenté par la FNEEQ.

Délégué-es, je ne vous ai pas brossé un tableau rose de la conjoncture, elle ne l'est pas. Nous nous devons d'être rigoureux dans nos analyses, mais avant tout déterminés à accroître notre rapport de force. La mobilisation se devra d'être vigoureuse, aussi bien celle en lien avec nos négociations que celle nécessitée par notre opposition aux orientations politiques du gouvernement Charest.

Délégué-es, voilà ce à quoi nous vous convions, pour les prochaines semaines, les prochains mois, les prochaines années.





---

Délégué-es, bonnes délibérations !

